



Protocole de la phase 3 pour les stages sportifs

A partir du 8 juin 2020

Pour rappel, la phase 3 du déconfinement prend cours à dater du lundi 8 juin 2020.

Les 6 règles d'OR :

- ✓ Le maintien des règles d'hygiène élémentaires (lavage de main, ne pas faire la bise, ne pas serrer les mains,...) ;
- ✓ L'option des activités en plein air doit être privilégiée. En cas d'impossibilité, il convient d'aérer les locaux ;
- ✓ Le maintien des précautions d'usage vis-à-vis des personnes des groupes à risques ;
- ✓ Le maintien des distances sociales sauf avec les personnes habitant sous le même toit, les enfants de moins de 12 ans entre eux, ou les personnes faisant partie de la même « bulle élargie ». Si ce n'est pas possible, il est recommandé de porter un masque ;
- ✓ Les contacts sociaux seront permis entre 10 personnes différentes par semaine, en plus des personnes vivant sur le même toit ;
- ✓ Les réunions de groupe sont autorisées avec un maximum de 10 personnes, enfants compris (par exemple restaurant, balade dans un parc,...).
- ✓

Règles et recommandations spécifiques pour les stages sportifs :

- ✓ Reprise de tous les stages sportifs (internat-externat) ;
- ✓ Les toilettes, distributeurs, et DEA doivent rester accessibles ;
- ✓ Toutes les activités sportives sont autorisées, sans contact. Cette restriction ne concerne pas les enfants de moins de 12 ans ;
- ✓ Règles d'hygiène :
 - Eviter la propagation du virus ;
 - Eviter l'engorgement des structures hospitalières ;
 - Lavage des mains avant et après l'activité ;
 - Port du masque avant et après l'activité pour toutes les personnes de plus de 12ans;
 - Respect de la distanciation (1m50) ;
 - Le port du masque est obligatoire pour tout membre du personnel:
 - Lorsqu'il se déplace parmi les stagiaires nés avant le 01/01/2014 durant l'activité ;
 - Lorsqu'il se déplace parmi les stagiaires nés avant le 01/01/2014 durant les périodes de pauses et que la distance sociale de 1,5 mètre ne peut pas être respectée;
 - Lors de tout contact avec des adultes (autres membres du personnel toutes catégories confondues et parents);

- Pendant le temps d'activité, lorsque le moniteur parle à voix haute (en raison du risque plus élevé de projection de gouttelettes);
- ✓ Si vous présentez des symptômes, arrêtez immédiatement votre activité. 14 jours après les premiers symptômes ET 72h après la disparition des derniers symptômes, vous ne présentez plus de risque de contamination ;
- ✓ Lors de ces stages, les groupes d'activités seront de maximum 20 sportifs, 50 sportifs à partir du 01/07/2020 ;
- ✓ 1 groupe/ infrastructure sportive ;
- ✓ Lorsqu'une structure présente plusieurs surfaces, une séparation physique pleine de minimum 1m80 de hauteur et sur toute la longueur commune aux surfaces doit être prévue ;
- ✓ Une liste de tous les participants et encadrants doit être tenue afin de permettre le traçage en cas d'infection.

Mesures globales recommandées pour la mise en place de stages sportifs :

- ✓ **Communication vers les tuteurs légaux**
 - Mesures de prévention dont bénéficient leurs enfants ;
 - Règlement d'ordre intérieur à respecter ;
 - Demande de déclaration sur l'honneur du bon état de santé de l'enfant et des proches qu'il a côtoyés ;
 - Modalités de paiement à l'avance pour valider l'inscription.
- ✓ **Communication au sein de l'infrastructure (affiches)**
 - Gestes barrières ;
 - Distanciation ;
 - Lavage des mains ;
 - Respect et rappel des horaires ;
 - Signalétique des différentes zones et des sens entrée-sortie.
- ✓ **Formation des encadrants**
 - Préalablement aux stages, transmission d'un dossier explicatif de la gestion spécifique du stage dont :
 - Règles d'hygiène,
 - Organisation globale,
 - Gestion de la distanciation,
 - Gestion des règles de sécurité
 - Activités pédagogiques spécifiques,
 - ...
 - Briefing le premier jour du stage rappelant les consignes transmises préalablement au stage.

✓ **Organisation géographique de l'espace**

- Zone d'accueil avec sens d'entrée et de sortie (marquage au sol des distanciations sociales) ;
- Zones extérieures par groupe (à privilégier) déterminées et délimitées afin d'éviter les mélanges de groupes (cloisons amovibles, ruban adhésif...) ;
- Zone intérieure par groupe (toujours identique tout au long du stage) à utiliser de manière secondaire (par exemple mauvais temps) ;
- Vestiaire (crochet, bac, espace) personnel et identique tout au long du stage (à personnaliser par un chiffre, un picto, une couleur...) ;
- Zone de repas.

✓ **Organisation logistique**

- Petits groupes ;
- Un à deux moniteurs par groupe ;
- Activités prioritairement extérieures ;
- Choix d'activités sans contact ou très limités entre les enfants ;
- Respect des horaires ;
- Rappel chaque matin des « bons comportements » ;
- Lavage régulier des mains à des moments clés (début et fin de journée, changement d'activités, pause, repas,..).

✓ **Accueil et temps libre**

- Garderie limitée par groupe de 50 maximum et sur inscription, dans un espace suffisamment grand. Se référer aux recommandations de l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance) ;
- Accompagnants (parents, tuteurs) dans la zone d'accueil uniquement ;
- Port du masque recommandé aux accompagnants et jeunes de plus de 12 ans ;
- Décalage des horaires de pause et de repas si plusieurs groupes afin d'éviter un maximum les croisements et les mélanges de groupes ;
- Repas et boissons apportés par le stagiaire, pas d'échange ;
- Surveillance du respect des distances entre les jeunes âgés de plus de 12 ans ;
- Temps libre réduit, afin de privilégier les activités dirigées.

✓ **Hébergement (stages avec nuitées)**

- Pour les plus de 12 ans à l'exception des personnes vivant sous le même toit
 - Logement par chambre constituée de jeunes issus du même groupe sportif (bulle) ;
 - Pas de mélange de groupe ;
 - Respect des distanciations sociales de 1,5 m.

✓ **Restauration (stages avec nuitées)**

- Pas de self-service ;
- Pas de contact avec le personnel de cuisine ;
- Servir la nourriture dans des plats ;
- Désinfection des tables et des chaises entre deux services ;
- Pour les plus de 12 ans
 - Respect des distances de sécurité entre les tables
 - Tables constituées par groupe sportif

- ✓ **Gestion du matériel**
 - Eviter l'échange de matériel entre les participants (si matériel prêté par le centre, toujours au même enfant pour la durée du stage) ;
 - Tout le matériel et les vêtements apportés de la maison sont marqués au nom de l'enfant ;
 - Désinfection du matériel personnel en début et fin de journée ;
 - Pour le matériel partagé (exemple : agrès de gymnastique, barres d'étirement...), à chaque passage de groupes différents, désinfection avant et après utilisation par l'encadrant avec une solution hydro-alcoolique (70% éthanol 30% eau).

- ✓ **Hygiène**
 - Désinfection des toilettes (plusieurs fois par jour) ;
 - Désinfection des zones intérieures utilisées (quotidiennement) ;
 - Condamnation des vestiaires et des douches jusqu'au 30 juin 2020 ;
 - Désinfection des douches et des vestiaires à partir du 1^{er} juillet 2020 ;
 - Hébergement – nettoyage quotidien.

- ✓ **Premiers soins – Covid-19**
 - Local « Covid-19 » ;
 - Rappel des symptômes Covid-19 et procédure de mise à l'écart d'un stagiaire ou un encadrant qui les manifeste ;
 - Listing de médecins à contacter ;
 - Isoler la personne dans le local ad hoc jusqu'à son départ de l'infrastructure.

- ✓ **Gestion du personnel**
 - Chaque encadrant aura à disposition du gel hydro-alcoolique (70% éthanol 30% eau), du produit désinfectant ;
 - Des masques seront mis à disposition si l'encadrant n'est pas en possession de son masque personnel ;
 - Le travailleur se lavera les mains à son arrivée et à chaque moment prévu avec ses stagiaires ;
 - Il respectera les règles de distanciation sociale et portera au minimum son masque avant et après les activités.

✓ **Matériel supplémentaire à prévoir**

- Savon pour les mains en suffisance ;
- Serviettes en papier ;
- Poubelle avec couvercle à pédale ;
- Bacs en plastique destinés à contenir les effets personnels de chaque enfant ;
- Gel hydro-alcoolique (en absence de point d'eau + savon) ;
- Rubalise ;
- Ruban adhésif de marquage au sol ;
- Masques pour les moniteurs et les stagiaires de plus de 12 ans ;
- Produits de nettoyage désinfectants ;
- Parois pleines mobiles ;
- Si matériel prêté, en suffisance par rapport au nombre d'enfants (éviter les échanges).